

**Commission permanente du Conseil général des Ardennes du 13 mai 2011 :
Synthèse des principales décisions**

Implantation de parcs photovoltaïques sur des propriétés départementales

Le Conseil général a lancé un appel à projets pour implanter des parcs photovoltaïques sur 3 friches. Cette implantation permet de donner une nouvelle destination à ces sites inutilisés, de renforcer la production d'énergie solaire, sans empiéter sur des terres agricoles.

Les trois sites concernés sont la friche militaire de Daigny, la friche SNCF de l'ancienne gare de triage de Lumes sur Meuse et une friche sur Attigny, dans le prolongement de l'ancienne sucrerie.

Parmi les 9 candidatures, celle de la société Neoen a été retenue. Un bail de 30 ans va être signé, incluant un loyer de 3000 € par hectare utile et par an pour une surface potentielle d'une quarantaine d'hectares. Le démantèlement des sites est prévu par un provisionnement annuel.

De nouveaux hébergements touristiques

Dans le cadre de son action volontaire visant à améliorer et à développer les équipements touristiques, la Commission permanente a attribué 31 806 € pour l'équipement d'un camping à Châtel Chehery de 6 nouveaux chalets dont un adapté aux personnes à mobilité réduite. 51.129 € sont attribués par ailleurs à la création d'un complexe hôtelier et équestre haut de gamme à Donchery.

Programme départemental d'insertion 2011

Dans le cadre du programme départemental d'insertion (PDI), la Commission permanente du 11 mars avait retenu 56 dossiers financés pour un total 3,684 millions d'euros.

La Commission permanente du 13 mai a retenu 13 nouveaux projets d'actions sur proposition du comité de coordination du PDI et leur a accordé un financement de 201.722 € répartis en s'appuyant principalement sur la nature et le nombre d'accompagnements assurés par chacune des structures.

Contrats uniques d'insertion

Financier du RSA, le Conseil général mène une action de fond pour réinsérer les bénéficiaires dans le monde du travail. Les contrats uniques d'insertion (CUI) sont souvent une étape intermédiaire utile. Elle consiste dans le versement d'une aide par le Conseil général aux associations ou établissements publics (Contrat d'accompagnement vers l'emploi) ou aux entreprises (Contrat initiative emploi) pour les aider à recruter et payer le salaire de ces personnes qui se sont temporairement éloignées de l'emploi. Le bilan depuis le 1^{er} janvier 2010, présenté aux Conseillers généraux, est de 838 contrats prescrits au profit de 604 bénéficiaires. Le souhait du Conseil général est d'en accroître le nombre par une sensibilisation accrue des entreprises ardennaises.

Une nouvelle antenne de la Maison des Solidarités à Sedan

Afin de mettre en place une antenne de la Maison des Solidarités de Sedan au centre-ville pour rapprocher les travailleurs sociaux de la population du quartier, un local va être loué à Habitat 08 au rez-de-chaussée de la résidence « les Sorbiers ».

Aide aux associations sportives et comités départementaux

Le Conseil général soutient le sport de masse. 132.211 € sont attribués à 307 clubs ardennais pour leur fonctionnement. Cette somme est répartie en fonction du nombre de licenciés, du nombre de jeunes et du niveau de compétition.



37.237 € sont directement alloués aux 37 comités sportifs départementaux, en proportion du nombre de licenciés ardennais affiliés.

Par ailleurs, 443.000 € sont attribués dans le cadre de plans pluriannuels de développement pour 28 clubs et comités départementaux qui mènent une action pour accroître la pratique de leur sport, former des dirigeants et arbitres... L'aide est notamment bonifiée pour les associations qui interviennent dans les quartiers ou auprès des personnes handicapées, épaulant en cela le Conseil général dans ses missions sociales. Cette aide est répartie après analyse des actions menées, entretiens et visites sur le terrain.

Parallèlement, 34.188 € sont répartis entre les associations sportives des 36 collèges publics et 5 collèges privés.

Aide aux athlètes ardennais pour préparer les Jeux Olympiques

La Commission permanente a octroyé une aide de 5000 € à l'Association hippique de la Ferme de la Cense à Rethel pour Céline Gerny, cavalière handisport, qui avait terminé 10^e au concours de dressage handispot sur la reprise imposée aux derniers JO de Pékin.

Etienne Hubert, licencié à l'Association Canoë-Kayak du Pays Sedanais, champion du monde en équipage à 4 en 2010, bénéficiera de la même aide pour favoriser sa préparation des Jeux de Londres en 2012. Ils porteront chacun l'image des Ardennes et s'engagent à intervenir dans deux collèges du département.

16 étudiants soutenus dans leur formation supérieure

Le Conseil général soutient 16 étudiants supplémentaires, disposant de ressources modestes, dans leur cursus d'études supérieures, par l'attribution d'aides individuelles exceptionnelles allant de 127 à 1000 € chacun pour un total de 11.523 €.

Collèges : soutien aux actions éducatives et aux foyers socio-éducatifs

20.675 € sont alloués aux collèges de Novion sur Meuse, Carignan-Margut, Rimogne, Vireux Wallerand et Scamaroni de Charleville-Mézières pour la réalisation de 12 actions à caractère éducatif.

20.000 € sont répartis entre les 39 foyers de collèges publics et privés du département

47.000 € pour l'aide aux vacances des enfants en centres de loisirs

La Commission permanente a voté l'attribution de 47.045 € pour aider au financement de vacances en centres de loisirs pour 1957 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA.

Subvention à Aymon Folk et au Cabaret vert

Au vu des résultats financiers négatifs présentés par les organisateurs des festivals du Cabaret Vert et de l'Aymon Folk Festival pour leurs éditions 2010, le Conseil général a décidé de leur attribuer chacun une subvention de 2.571 € leur offrant la gratuité pour la structure de type chapiteau mise à disposition.